

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## AU CENTRE DE LOISIRS

**LES MERCREDI APRÈS-MIDI**  
(13h30 - 18h30 en maternelle  
13h30 - 18h00 en élémentaire)

.....



Votre enfant va aller au centre de loisirs les  
mercredi après-midi ?

***L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE.***

Vous devez remplir un bulletin par enfant et  
à chaque modification éventuelle. S'il y a  
des frères ou soeurs à inscrire, merci de  
compléter un bulletin pour chacun.

# COMMENT S'INSCRIRE ? (OU MODIFIER L'INSCRIPTION)



**Sur internet** : [www.paris.fr/facilfamilles](http://www.paris.fr/facilfamilles),  
en vous connectant avec vos identifiants



**Sur ce bulletin papier**  
à remettre au Responsable de l'équipe d'animation de votre école.



Si vous utilisez le bulletin papier, vous recevrez un SMS de confirmation de  
votre inscription (merci de nous donner votre numéro de portable)



L'inscription sera faite pour TOUS les mercredis de l'année scolaire.  
**La période d'inscription pour les mercredis après-midi se déroule**

**du 24 août au 21 septembre 2020 inclus**

Mais si votre organisation change, vous pourrez modifier ou annuler  
l'inscription. Les modifications seront effectives au retour  
des vacances scolaires suivantes.



Attention, vous paierez 30 % plus cher :  
si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit ;  
si votre enfant est inscrit dans un centre mais qu'il va dans un autre.

# INSCRIPTION

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT À INSCRIRE :

Né le...../...../..... à .....

NOM DE L'ÉCOLE DE L'ENFANT ET SA CLASSE :

ADRESSE DU CENTRE DE LOISIRS QUE L'ENFANT VA FRÉQUENTER :

Centre de loisirs maternel  Centre de loisirs élémentaire

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE

(pour vous appeler en cas d'urgence et pour recevoir des informations sur les inscriptions) :

Responsable légal 1 (père, mère, tuteur) : .....

Responsable légal 2 (père, mère, tuteur) : .....

NUMÉRO FACIL'FAMILLES .....

(vous le trouverez en haut à gauche sur votre dernière facture)

ADRESSE MAIL : .....@.....\*

(pas obligatoire mais vous permet de recevoir des informations sur l'inscription)

NOM, PRÉNOM DE LA PERSONNE QUI INSCRIT L'ENFANT :

(précisez si vous êtes le père, la mère, un autre responsable légal)

J'inscris mon enfant, dès septembre, pour tous les mercredis de l'année scolaire . Vous n'avez plus de démarche à faire, l'inscription est faite pour l'ensemble des mercredis de l'année.

J'annule l'inscription de mon enfant. Cette annulation sera effective à partir de la fin des prochaines vacances scolaires (date de signature faisant foi).

J'inscris ou je réinscris mon enfant. Cette inscription ou réinscription sera effective à partir de la fin des prochaines vacances scolaires (date de signature faisant foi).

J'ai bien lu les informations sur l'inscription en centre de loisirs.

Lu et approuvé, le...../...../.....

Signature

# BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

**Vous souhaitez plus d'informations  
sur cette organisation ?**

**Vous souhaitez de l'aide pour remplir ce bulletin ?**

Le responsable de l'équipe d'animation est à votre écoute tous les jours à l'école et tous les mercredis après-midi au centre de loisirs.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du **3975** ou de la Circonscription des affaires scolaires de votre arrondissement.

Arrondissement	Téléphone	Arrondissement	Téléphone
1 <sup>er</sup> / 2 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> / 4 <sup>ème</sup>	01 84 82 12 28	11 <sup>ème</sup> / 12 <sup>ème</sup>	01 86 21 20 54
5 <sup>ème</sup> / 13 <sup>ème</sup>	01 71 18 74 74	16 <sup>ème</sup> / 17 <sup>ème</sup>	01 53 05 25 50
6 <sup>ème</sup> / 14 <sup>ème</sup>	01 40 46 44 44	18 <sup>ème</sup>	01 84 82 37 00
7 <sup>ème</sup> / 15 <sup>ème</sup>	01 71 28 29 24	19 <sup>ème</sup>	01 80 05 44 03 / 44 10
8 <sup>ème</sup> / 9 <sup>ème</sup> / 10 <sup>ème</sup>	01 80 05 43 01	20 <sup>ème</sup>	01 71 28 78 67

## N'oubliez pas !

Si vous inscrivez votre enfant pour la première fois au centre de loisirs, vous devez demander la fiche sanitaire (pour informer des vaccins, allergies) auprès du responsable de l'équipe d'animation de votre école. Cette fiche sanitaire doit être complétée et remise au responsable de l'équipe d'animation, dès le premier jour de centre de loisirs.

*Certaines informations sont utilisées par nos services informatiques pour gérer l'inscription, la présence et la facturation des enfants en centre de loisirs. Ces informations sont communiquées à la Mairie de Paris, la Direction des affaires scolaires, la Sous-direction de la politique éducative, ainsi qu'au Responsable de l'équipe d'animation et la mission facil'familles.*

*La loi 2018-493 du 20 juin 2018 a modifié la loi Informatique et Liberté afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen et permettre la mise en œuvre concrète du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le RGPD vise à renforcer les droits des citoyens et à responsabiliser les organismes traitant des données personnelles.*

*Le RGPD a redéfini les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification et ce par le responsable du traitement ou son représentant. Ces derniers doivent démontrer qu'ils respectent leurs obligations en matière de traitement des données.*

*L'article 37 du RGPD prévoit la désignation d'un Délégué à la Protection des Données notamment lorsque le traitement est effectué par une autorité publique. Le DPD a pour mission d'informer et de conseiller le responsable de traitement et de veiller à l'application de la loi.*

*Pour obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles, il convient de contacter la mission facil'familles (210 quai de Jemmapes 75010).*